

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Notre Prime

Par suite d'un nouveau traité avec M. Grenard, artiste peintre, de Paris, nous offrons, dès aujourd'hui, **Gratuitement**, à tous nos abonnés :

Leur portrait peint à l'huile, dimension 14 sur 10. Joindre à la demande une bonne photographie, plus 1 fr. pour affranchissement de lettres et port. Donner exactement la couleur des yeux, des cheveux, barbe, teint, vêtements.

Nous continuons à offrir à nos abonnés les **PORTRAITS ARTISTIQUES** à 5 fr.

Nous venons de recevoir le 8^e envoi de ces portraits, qui sont de véritables œuvres d'art. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudraient les examiner. Ils sont signés par l'artiste.

Cahors, le 19 janvier

LA VENTE DES VINS

On sait que la falsification et les contrefaçons des denrées alimentaires et surtout des vins prend de jour en jour une extension de plus en plus considérable, au détriment de la santé publique.

Plusieurs membres du Parlement se sont émus de cet état de choses et ont pensé qu'il était nécessaire de prendre des mesures énergiques, sinon pour supprimer les industries qui créent de nombreuses contrefaçons des produits de la nature, du moins pour mieux assurer le respect des lois déjà existantes et pour édicter une réglementation capable de protéger le public contre la tromperie sur la qualité de la chose vendue.

Le vin, surtout depuis l'apparition du phylloxéra, est l'objet de toutes sortes d'imitations.

Lorsqu'il est falsifié par l'addition de co-

lorants et de matières nuisibles, l'administration se trouve bien armée par la législation générale ; mais lorsque, par des procédés habiles, le caractère des vins se trouve modifié aux yeux de l'acheteur sans que celui-ci puisse reconnaître la valeur exacte de la marchandise, l'impuissance de cette législation apparaît clairement.

Partant de cette idée pleine de justesse et inspirée par le sentiment de l'équité, le Sénat a voté une proposition ayant pour objet d'obliger le commerçant à indiquer la nature du produit livré à la consommation sous le nom de vin et de prévenir la fraude considérable dont souffre le Trésor.

Plusieurs députés ont pensé qu'il était nécessaire de modifier ou plutôt de compléter les dispositions de la loi adoptée par le Sénat, et, dans ce but, ils ont déposé une proposition visant à rendre aussi efficaces que possible les mesures réclamées par la conscience publique.

En principe, le mot *vin* signifie : le produit de la fermentation du raisin frais. Cette dénomination devrait donc être interdite à tout produit qui ne renferme pas, dans les proportions données par la nature, les éléments de cette fermentation. Dans la pratique, elle a été appliquée à des boissons dont le raisin constitue la base, soit qu'il ait été desséché, soit qu'il ait été réduit à l'état de marc, et qui ne sont, à vrai dire, que des piquettes.

On est même allé jusqu'à l'attribuer à des boissons dans la constitution desquelles n'entre aucune parcelle de raisin frais, sec ou comprimé.

La commission chargée d'examiner le projet n'eût pas été éloignée de réserver exclusivement au produit de la vendange le titre de vin et de le refuser, même avec adjonction d'autres qualificatifs, à tous les autres produits. Mais, pour arriver à une prompt solution, elle a adopté les termes consacrés par l'usage ; mais elle a spécifié expressément que le mot *vin* (tout court) signifierait légalement *vin de vendange*, le seul que les acheteurs aient en vue quand

ils demandent du vin chez le marchand ou le propriétaire.

Quant aux autres boissons spiritueuses, elles devront porter le titre suivant leur composition particulière : *vin de raisin sec*, *vin de marc*, etc.

Cette obligation pour le vendeur de donner au mélange la qualification qu'il mérite et qu'il voulait précisément dissimuler, a pour but d'éviter les tromperies et les vols et de mettre le public à même d'acheter la marchandise pour ce qu'elle vaut, au triple point de vue du goût, du prix et de l'hygiène.

Voici quels sont les principaux articles du projet de la commission sur les fraudes dans la vente des vins :

Art. 1^{er}. — Nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente sous la simple dénomination de *vin*, un produit autre que celui de la fermentation de raisins frais.

Art. 2. — Nulle autre boisson ne pourra être expédiée, vendue ou mise en vente sous le nom de *vin* si ce mot n'est pas immédiatement suivi de l'indication des matières qui la composent.

Il en sera de même du mélange de l'une de ces boissons avec le *vin*, dans quelque proportion que ce soit.

Art. 4. — En cas de contravention aux articles ci-dessus, les délinquants seront punis d'une amende de 25 fr. à 500 fr., et d'un emprisonnement de dix jours à trois mois.

L'article 463 du Code pénal sera applicable.

En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement sera toujours prononcée.

Les tribunaux pourront ordonner l'impression dans les journaux et l'affichage des jugements aux frais du condamné.

Art. 5. — Toute addition au vin ou aux boissons indiquées à l'article 2 — soit pendant la fermentation, soit après — de glucoses, mélasses ou matières colorantes, constitue la falsification de denrées alimentaires prévue par la loi du 27 mars 1851.

On voit que le projet de la commission assimile à la falsification de denrées alimentaires ces mélanges innombrables qui n'ont rien de commun avec les opérations du vinage, du sucrage ou du coupage pratiquées pour conserver ou améliorer les vins. La commission a voulu surtout viser l'usage des matières colorantes artificielles et ces

mélanges abominables pratiqués par des industriels sans scrupules qui, non contents de voler le public, l'empoisonnent par dessus le marché.

REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

Encore l'élection du 27 janvier. On ne sort pas de là.

M. John Lemoine écrit dans le *Matin* un remarquable article dont nous extrayons les passages suivants :

Considérant que dans les circonstances actuelles, et avec la signification généralement donnée à l'élection de Paris, la question est posée entre ceux qui veulent maintenir la République et ceux qui veulent la détruire ; que, dans la condition du corps électoral de la Seine, la candidature adoptée par le congrès peut être regardée comme une candidature de transaction et de conciliation, nous exhortons les électeurs à voter pour l'unique candidat républicain.

C'est un ordre du jour, comme un autre. Ce n'est pas nous certainement qui aurions posé la question dans ces termes. Nous n'admettons pas que le sort de la France et de son gouvernement soit suspendu au vote capricieux, confus, obscur et tumultueux de notre grande ville ; mais puisque le candidat de tous les mécontents, de tous les révoltés, de tous les avides et de tous les conspirateurs vient y engager la lutte, il faut l'accepter.

Que ce candidat se dise républicain, c'est pour rire. La pièce de cent sous qui porte d'un côté : « Napoléon, empereur » et de l'autre : « République française » le représente mieux.

Dans tous les cas, il nous suffit, pour être édifiés, de voir l'entraînement avec lequel le parti de l'Empire s'est attaché à la candidature plébiscitaire. Ce parti sent bien que, c'est pour lui que la boulangerie chauffe ; il sent bien que, quand même ce ne serait pas pour demain, ce serait pour après-demain.

Où vient l'argent ? direz-vous. Qu'est-ce que cela leur fait ? L'argent n'a pas d'odeur. Il y en a, c'est le principal. Le mystère ne fait qu'alimenter la légende. Est-ce que dans le monde de tous les jours on ne voit pas de ces personnages dont on ne sait pas l'origine, dont on a jamais vu les actes civils, auxquels on ne connaît ni patrimoine, ni terres, ni rentes, ni industrie, ni travail, qui n'ont d'autre profession que celle de mondains, qui mé-

22 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

VI

Le baiser fut long et profond. Un baiser de mère ! Un baiser d'adieu !

La mourante retomba, brisée, sur son oreiller mouillé d'une sueur froide.

Le son grêle d'une clochette tinta à l'extérieur. C'était l'abbé Kéravel, que Corentin Plouër était allé quérir, et qui arrivait avec le Viatique. Corentine ferma les yeux. Une expression d'ineffable béatitude distendit, éclaira ses traits, que depuis quelques minutes voilaient et contractaient les affres de la mort :

— Voici, murmura-t-elle, le pardon qui me vient avec la chair et avec le sang du Seigneur.

Le surlendemain, on enterra celle qui avait été la jolie fermière de Locmaria.

Après nombre de jours donnés à la douleur — une douleur sincère et poignante — notre héros annonça son intention d'aliéner la ferme et les terres qu'il tenait de la chère défunte. Il eût voulu

réaliser son héritage à bref délai. Mais il avait compté sans la kyrielle des formalités à remplir, et sans la finasserie des paysans qui, pour obtenir à meilleur marché les lois dont ils avaient envie, affectèrent de se montrer d'autant moins disposés à acheter, qu'il paraissait plus disposé à vendre.

Formalités et atteroiements ne durèrent pas moins d'une année, au cours de laquelle le jeune homme eut le temps de reprendre le dessus et de rentrer peu à peu dans son caractère dans ses habitudes.

Un matin, il se présenta chez l'abbé Kéravel, et, après lui avoir demandé pardon des tourments qu'il lui avait donnés pendant son éducation légèrement rudimentaire : après l'avoir contraint d'accepter pour ses pauvres une somme telle que le digne recteur n'en eût point attendu la pareille d'un seigneur suzerain ou d'un riche traitant :

— Mon père, dit-il, je me recommande à vos prières, car je pars demain pour Paris.

— Va, mon enfant, répondit le prêtre. Je connais le but auquel tu tends, et, quelque difficile qu'il me paraisse à atteindre, je n'es-ayrai pas de t'en détourner. Il est louable, et tu es bon. Le Seigneur te protégera, et moi je te bénis.

Notre héros s'en fut ensuite prendre congé de Corentin Plouër.

Aux premiers mots qui lui furent touchés du départ projeté et imminent :

— Hum ! grommela le vieux soldat, m'est avis que tu t'embarques là à la recherche d'une aiguille dans une charretée de foin... Mais du moment que c'est ton idée... Tâche seulement de ne pas laisser ta peau et tes os à la peine, et pour cela, rappelle-toi qu'il faut se hâter de faire aux autres ce que

vous ne voulez pas qu'il vous fassent...

Après avoir formulé cette maxime légèrement dépourvue de charité chrétienne :

— Maintenant, ajouta l'ancien sous-officier, maintenant, j'ai quelque chose à te restituer :

— Et quoi donc ?

— Attends un brin, tu vas voir.

Et le brave Plouër s'en était allé décrocher de la muraille, où elle s'abritait derrière un rideau, une maitresse rapière à la lame lourde et large et au lourd pommeau.

— Ceci, poursuivit-il avec solennité, ne te représente ni plus ni moins que la flamberge de monsieur ton père, — et j'estime qu'il fallait avoir un rude poignet pour la manier.

— L'épée de mon père ?

— A preuve qu'il comptait y revenir, il l'avait laissée à la ferme lui nuit qui... la nuit que... la nuit dont... Enfin, suffit, tu me comprends... Et ta digne femme de mère me l'avait confié pour te la garder jusqu'au jour où tu serais capable de t'en servir...

Le jeune homme prit avec respect cette sorte de Durandal et en baisa pieusement le pommeau et la lame.

L'ancien soudard continua :

— Elle n'a pas une tache de rouille, l'ayant soignée comme la mienne propre lorsque j'étais au régiment. Tu peut te la boucler au côté, car tu as du sang de gentilhomme dans les veines. Et souviens-toi, comme disent les hidalgos d'Espagne, auxquels j'ai eu l'avantage de tailler, jadis des croupières, souviens-toi qu'il ne faut jamais la tirer du fourreau sans motif, ni l'y remettre sans honneur.

Puis, serrant à l'étouffer son élève contre sa poitrine :

— A présent, trêve d'attendrissement. Nous ne sommes pas des femellettes. Adieu et bon voyage, garçon. Pense quelquefois à ton vieux professeur. Et puis, soutiens ta garde, soigne tes dégagements, cultive la parade de prime et pousse à fond : avec ça, on arrive à tout.

En achevant à mademoiselle de la Tremblaye le récit des événements que nous venons d'exposer à nos lecteurs, — et qui forment, à proprement parler, comme le prologue de cette histoire, — notre héros avait conclu péremptoirement :

— La cour est à Paris ou dans les environs, et la place de tout gentilhomme est à la cour. Or mon père est gentilhomme. Donc, j'ai mis le cap sur Paris.

La jeune fille ne put se défendre d'un mouvement de surprise et de compassion en face de cette conviction naïve. Elle demanda ensuite :

— Et ces indications dont vous m'avez parlé ?... Cette date ?... Ces noms qui doivent vous aider dans vos recherches ?...

— La date est celle de l'occupation de Belle-Isle par les gens du roi. Les noms, celui de mon père, d'abord : *Porthos*.

— *Porthos* ?...

— Puis, ceux de trois de ses compagnons d'armes, auxquels — si j'en crois ce qu'il m'a raconté — il avait voué un attachement, un dévouement à toute épreuve : *Athos*, *Aramis* et *d'Artagnan*...

Aurore secoua la tête.

(A suivre.)

ment la vie à grandes guides, sont reçus partout, et qui, quand on se demande réciproquement par qui ils ont été présentés, se trouvent avoir été présentés par eux-mêmes ?

M. Jules Simon dans le *Matin* :

« Je sais que l'armée boulangiste est une coalition. Les boulangistes purs y sont en minorité. Le gros des combattants se compose de royalistes et de bonapartistes. Boulanger n'a pas de pires ennemis que ses soldats. Ils l'acclament aujourd'hui, à condition qu'il disparaîtra demain. S'il ne se retire pas de bonne grâce, ils le reconduiront à coups de fourches. »
 « Je ne crois pas qu'on triomphe si aisément de Boulanger, quand on l'aura fait. En France, quand on a la force et qu'on n'a pas de scrupules, on a toujours quelques années devant soi. Une année suffira à celui-ci pour achever de nous perdre; un mois pour nous apporter la guerre. »

« Et vous vous absteniez devant tous ces périls ? Vous acceptez une part de responsabilité dans la ruine de votre pays, de peur de remplacer M. Hude par son analogue ? Pour moi, je mettrai dans l'urne le nom de M. Jacques. Cela ne vaudra pas dire : « Vive Jacques ! » ce qui ferait rire tout le monde, et même les amis du candidat. Cela vaudra dire : « A bas Boulanger ! » et ce sera, je le jure, très français et très libéral. »

La *Paix* dit que tous les pointages auxquels on se livre pour le scrutin du 27 janvier, sont absolument dénués de tout caractère de certitude. Tout ce qu'on peut dire c'est que, à ne considérer que les partis ayant une existence politique nettement accusée, toutes les probabilités sont contre les boulangistes.

Elle groupe ainsi les forces appréciables des deux partis :

Du côté de la candidature Jacques, tous les républicains, depuis l'Extrême-gauche inclusivement jusqu'au Centre-gauche. Deux seules exceptions sont à relever dans cet accord parfait, du parti républicain : Le *Journal des Débats* et les anarchistes se sont rencontrés dans la même politique d'abstention. Cette rencontre suffit à faire juger du mérite de cette politique, contre laquelle, nous aimons à le constater, M. Jules Simon proteste, dans le journal le *Matin*, avec beaucoup d'éloquence, comme on le verra plus loin.

Les raisons qu'a invoquées le chef des dissidents du Centre-gauche pour condamner et flétrir la politique abstentionniste dans la crise que nous traversons sont de celles qui ne souffrent aucune réponse. Aussi est-il peu probable que les abstentionnistes des *Débats*, directement visés dans l'article de M. Jules Simon, essayent de répondre. Le silence est le seul refuge qu'ils aient contre la réprobation universelle que leur vaut leur attitude.

Maintenant, du côté de la candidature Boulanger, on trouve, en première ligne, les bonapartistes, qui, par l'entremise de tous leurs chefs et de tous leurs journaux, font ouvertement campagne en faveur du général. Cette éclatante adhésion des impérialistes ne permet aucun doute sur le caractère césarien et dictatorial de la candidature boulangiste.

Après les bonapartistes viennent dans le contingent des forces électorales du général, les royalistes. Seulement, ici, il y a scission, ainsi qu'on a pu le constater dans la réunion présidée par M. Ferdinand Duval : la moitié environ des royalistes s'abs-

tiendra ; l'autre moitié, obéissant aux incitations du *Gaulois* et à celles moins accusées, mais cependant très claires du *Soleil*, apportera le contingent de ses voix à la candidature Boulanger.

Cette candidature ne recueillera qu'un chiffre insignifiant de voix sincèrement républicaines ; d'où il suit que l'échec du général serait absolument certain s'il n'y avait qu'à tabler sur les forces connues des partis. Mais, comme nous le disions plus haut, il y a, dans toutes les élections, des éléments ignorés, surtout lorsqu'il s'agit d'un collège électoral comprenant 450,009 électeurs et votant au scrutin de liste.

Sur cette masse considérable d'électeurs, il y en a au moins deux cent mille qui se déterminent dans leur vote — quand ils votent — pour des raisons absolument étrangères à la politique, et qui ne permettent aucune analyse ni aucune prévision.

De l'*Autorité*, à titre de contre-partie :

La police et l'argent de la police étant employés à la politique, les assassins et les voleurs s'en donnent à cœur joie.

Oui, M. Laur avait raison. Seulement, il fallait le faire dire par un autre, car il suffit que M. Laur affirme une chose pour que personne n'y croie.

Nous nous bornerons à relever une petite canaillerie bien innocente, en apparence, à laquelle se livrent les journaux républicains depuis quelques jours et qui serait indigne d'un parti qui se respecterait tant soi peu.

Figurez-vous qu'ils découpent dans les articles du *Gaulois*, du *Petit Caporal*, du *Soleil* et de l'*Autorité*, les quatre ou cinq lignes, qui, séparées des lignes d'avant et d'après, constituent une citation écrasante contre le général Boulanger.

Ce n'est pas plus malin que cela.

La *République Française* :

Deux ou trois grands pontifes de l'orléanisme s'escriaient l'autre soir à persuader au duc d'Aumale l'intérêt manifeste qu'aurait le parti à soutenir M. Boulanger et à s'en servir pour renverser la République. Le duc d'Aumale leur répondit :

— Je ne sais pas si c'est un intérêt, mais je suis sûr que ce n'est pas un honneur.

Le *Petit Moniteur* rend compte, sous ce titre, « M. de Bismarck à la tribune » du discours prononcé au Reichstag allemand sur la politique générale de l'empire et en particulier sur la politique coloniale.

« Plus j'avance, dit le correspondant du *Moniteur*, plus je me laisse aller à la conviction que l'Allemagne ne désire pas la guerre et que ses chefs, Empereur et chancelier, ne souhaitent pas pour elle une extension quelconque de territoire en Europe. »

D'ailleurs, si l'Allemagne est formidable, la défensive est assez bien organisée ailleurs, et chez nous particulièrement. Nous n'attaquerons pas, mais si on nous attaque, nous répondrons.

En 1889, la situation est moins tendue. Le jeune Empereur Guillaume a ouvert, l'autre jour, la session ordinaire des Chambres prussiennes avec un message ultra-pacifique. Il est dit que l'Allemagne entretient des relations amicales avec tout le monde, sans exception, ce qui laisse supposer que la phrase du souverain ne contient ni réticence, ni réserve à notre endroit. De plus, on nous croit engagés dans des difficultés intérieures sans fin, et on en conclut que l'esprit de la nation n'est pas tourné vers les

complications étrangères.

Non, ce qui préoccupe cette année le chancelier, c'est la politique coloniale. L'Allemagne a voulu se donner le luxe d'avoir des colonies, et dans cette campagne elle a rencontré, comme il fallait s'y attendre, des difficultés nombreuses. En Europe, elle n'a qu'à demander, et on lui obéit. Dans l'Afrique centrale, en Océanie, les sauvages auxquels ses industriels veulent vendre leurs produits, sont de moins bonne composition, ils se révoltent et ils massacrent sans pitié, toutes les fois qu'ils peuvent, les postes allemands.

REVUE DE LA PRESSE

DÉPARTEMENTALE

Le *Clairon du Lot* attache une très grande importance à la révision des listes électorales. On sait que la période de révision est ouverte depuis le 15 janvier jusqu'au 4 février.

Le *Clairon* s'exprime ainsi :

Nous recommandons à nos amis la plus grande vigilance pendant la période de révision des listes électorales.

Il est absolument indispensable qu'ils exigent la stricte application de la loi dans les diverses formalités qu'elle impose et que nous mentionnerons, selon notre habitude, à leur date.

Nous avons souvent répété aux électeurs : Prenez bien vos précautions ; vos droits peuvent être confisqués par des magistrats municipaux peu scrupuleux !

Les électeurs doivent être d'autant plus jaloux de leurs droits qu'ils vont être prochainement appelés à les exercer dans deux circonstances particulièrement graves.

En août probablement, les électeurs auront à renouveler la moitié des membres des assemblées départementales.

Peu après, peut-être même quelques mois avant — les circonstances sont telles que nous ne pouvons rien préciser — la France aura à renouveler sa Chambre des députés, probablement même son personnel gouvernemental.

Il serait superflu de retenir l'attention des électeurs sur la gravité de ces deux élections.

Dans le premier cas, ils pourront rétablir l'ordre dans les affaires départementales et communales, car l'action des conseils généraux se fait fortement sentir sur les municipalités.

Dans le second cas, il ne dépend que d'eux de rendre à la France la paix intérieure, la vie morale et la prospérité matérielle, en appelant aux affaires les conservateurs.

Voici comment le *Clairon* explique le départ pour l'Amérique d'un trop grand nombre de nos compatriotes :

Si les paysans quittent le département du Lot, pour aller défricher les terrains de la République argentine, c'est la faute du phylloxera et non celle de la République.

Où ça !

Le phylloxera est un grand coupable.

Mais enfin, si la République n'avait pas livré notre agriculture à la concurrence étrangère,

Si la République avait dépensé autant de

millions pour venir en aide à nos paysans qu'elle en a dépensé pour arracher de l'âme de leurs enfants l'idée de Dieu,

Si la République avait allégé leurs charges au lieu de les augmenter, nos paysans ne partiraient pas, et le phylloxera serait peut-être vaincu à cette heure.

L'*Alliance républicaine* répond au *Clairon* en citant le discours de M. Bévérin-Vico, au cercle républicain de Cahors.

M. le Préfet est entré dans quelques considérations d'un ordre très élevé sur la situation actuelle et sur les bienfaits du régime républicain.

Il déclare que « sa confiance dans le bon sens des électeurs est absolue, que les masses voient plus juste qu'on ne se l'imagine dans les affaires publiques et savent fort bien qu'elles seraient, à l'heure actuelle, les suites tragiques d'une tentative, d'où qu'elle vienne, contre la République. »

Qu'on essaye de les affoler, de leur faire prendre en haine la République, en entassant chaque jour, dans mille journaux, mensonges sur calomnies, en faisant appel aux plus basses passions, en gémissant quotidiennement sur les charges qui pèsent sur les contribuables, mais les contribuables savent fort bien que, si sur un budget de trois milliards nous sommes forcés d'en consacrer deux chaque année aux intérêts de la dette publique et à l'entretien de nos armées, la faute n'en est pas au gouvernement républicain ;

« Que ce qu'on appelle le gaspillage des finances du pays par les républicains a consisté en somme à dépenser en dix ans, cinq milliards pour creuser des canaux et des ports, augmenter de 12,000 kilomètres notre réseau de chemins de fer, doter l'enseignement populaire d'un outillage et de locaux convenables et fermer les brèches ouvertes aux frontières de la Patrie. — C'est-à-dire que le gouvernement républicain a dépensé en travaux publics et pour la défense nationale à peu près la somme que l'Empire a jetée aux quatre vents du ciel, dans les guerres insensées, anti-nationales, en Crimée, en Italie, au Mexique, sans parler du grand désastre final. »

M. le Préfet fait remarquer que, « dans le Lot, la République a dépensé près de cinq millions pour l'enseignement et environ quatre-vingts millions pour doter le département d'un réseau de voies ferrées, et que peut-être ne le rappelle-t-on pas assez aux populations du Lot. »

Il a terminé son allocution aux applaudissements de l'assemblée en ces termes :

« Est-ce à dire que nous n'avons commis aucune faute ? Que nous avons fait pour la démocratie tout ce que nous devons ? Non certes. — Le poids du joug est encore lourd, trop lourd pour un grand nombre de nos concitoyens, un trop grand nombre de nos frères n'ont pas encore le *minimum* de bien-être matériel et moral que la République doit leur assurer par de justes lois. »

« Mais la raison d'être de la République, sa gloire, sa force indestructible, c'est qu'elle a toujours été, qu'elle est, qu'elle sera toujours l'espoir des petits, des humbles, des déshérités. — On ne parviendra pas à tromper les masses populaires, non, non, elles sauront en

Lorsque le digne Polyte, dit Fil-en-Quatre, avait été enfermé, bien garroté, dans la remise, ses idées n'étaient pas bien lucides ; il se ressentait de la dure secousse qu'il avait reçue.

Ce n'est pas impunément que l'on frise la mort de si près.

Ses idées tourbillonnaient de telle sorte dans son cerveau bourré, qu'il était impossible qu'il se rendit un compte exact de ce qui lui était arrivé.

Il comprenait vaguement qu'il avait couru un grand danger, dans lequel son camarade la Dèche avait, lui, perdu la vie, et à la suite duquel il avait été arrêté.

L'endroit dans lequel on l'avait enfermé était obscur et noir comme un four.

La première pensée logique qui se fit jour dans son esprit fut que les auteurs de son arrestation étaient des sergents de ville ou des agents de police, qui par hasard, l'ayant surpris pendant qu'ils faisaient une ronde l'avaient pincé. Et tout naturellement, il supposa qu'on l'avait conduit au poste et enfermé dans le violon, en attendant la voiture cellulaire qui, en passant, le prendrait et le transporterait à la préfecture de police.

La perspective était des plus désagréable pour Polyte.

Il avait toute espèce de raisons, plus graves les unes que les autres, de ne pas renouveler connaissance avec la justice.

D'abord parce qu'il avait été condamné pour vol avec effraction à vingt ans de travaux forcés, et que, ayant réussi à s'échapper du bagne de Rochefort, où il était détenu, depuis six ans qu'il était évadé et qu'il jouissait d'une trop longue impunité, il avait commis beaucoup de méfaits.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE
LES MORTS-VIVANTS

XX

DANS LEQUEL LE LECTEUR EST RASSURÉ SUR LE SORT DE FIL-EN-QUATRE, ET ASSISTE A UNE CONVERSATION ENTRE COQUINS, TRÈS INTÉRESSANTE.

Il enleva sans plus tarder son gilet et ouvrit sa chemise.

Alors il aperçut à la place même du cœur une contusion affreuse, large comme une pièce de cinq francs en argent, et noire comme de l'encre.

— Sacrebleu ! reprit-il, tout en examinant curieusement la contusion, je ne suis plus étonné d'être si oppressé et de tant souffrir ! Bah ! à la grâce du diable, ce n'est rien qu'un méchant boho, j'en reviendrai !

Le Loupeur, en effet, en avait vu bien d'autres, pendant ses longues pérégrinations à travers le monde.

La nécessité lui avait fait acquérir certaines connaissances médicales, fort utiles dans des cir-

constances exceptionnelles comme, par exemple, celle dans laquelle il se trouvait en ce moment, où il est presque impossible de réclamer l'aide d'un médecin. Ces messieurs ayant souvent la mauvaise habitude et l'indiscrétion d'adresser à leurs malades des questions très gênantes pour ceux-ci.

Le bandit ouvrit une armoire fort bien dissimulée dont les tablettes, chargées de pots, de fioles et de boîtes de toutes sortes, lui donnaient l'apparence d'une véritable pharmacie, et, en effet, c'en était une.

Il choisit avec soin certains ingrédients, qu'il mélangea et manipula avec beaucoup d'adresse et de rapidité. Puis, étendant avec une spatule ce mélange sur un morceau de peau très mince, taillée en rond, ce qui lui donnait l'apparence d'une mouche de Gènes, il le fit tétir à la flamme d'une bougie ; puis il l'appliqua sur la contusion, non sans geindre et sacrer comme un beau diable.

Puis, ce singulier pansement terminé, il s'étendit sur un sofa en se tordant comme une vipère.

Le remède était sans doute des plus héroïques, car, pendant plus de vingt minutes, ses souffrances furent telles que la sueur perlait à ses tempes, en gouttes grosses comme des pois.

Mais l'effet de cette médication endiablée fut presque immédiat, c'est-à-dire que la douleur se calma presque complètement, à ce point que le blessé s'endormit profondément.

Le Loupeur aurait probablement dormi ainsi jusqu'au soir, mais vers midi, au meilleur de son sommeil, il fut éveillé en sursaut par le tintement furieux de sa sonnette.

— Bon ! murmura-t-il d'un ton de mauvais

humeur, en se dressant sur son séant et se frottant les yeux avec rage : Que me veut-on encore ? je dormais si bien !

La sonnette qui s'était arrêtée un instant recommença son carillon avec plus de force.

— Ce sont des amis, grommela-t-il ; il faut voir. Ce doit être pressé pour que l'on vienne me relancer jusque'ici.

Il se leva, rajusta ses vêtements en un tour de main.

Puis il se rassit sur le divan et fit jouer un ressort caché dans la muraille, qui lui permettait d'ouvrir sa porte sans se déranger, lorsque quelqu'un de ses affidés sonnait d'une façon convenue.

Un bruit de pas se fit presque aussitôt entendre dans les pièces précédant la chambre à coucher.

Puis la porte de cette dernière pièce s'ouvrit, et deux hommes parurent.

Ces deux hommes étaient Fil-en-Quatre et Sébastian.

Sans autrement se déranger, le Loupeur leur fit signe de s'asseoir, ce qu'ils firent aussitôt.

Puis, s'adressant à Fil-en-Quatre.

Quoi de nouveau ? lui demanda-t-il.

Mais avant de mettre la réponse de Fil-en-Quatre, nous rétrograderons de quelques heures, afin d'expliquer au lecteur comment il se faisait que

Fil-en-Quatre, si adroitement lacé au milieu de la nuit par Tahera, et enfermé étroitement sur l'ordre de Williams Fillmore, pénétrait douze heures plus tard, c'est-à-dire à midi, avec sa désinvolture et son insouciance ordinaires dans le logis du Loupeur, en compagnie de Sébastian.

Voici ce qui s'était passé :

1889 assurer la victoire de la République, le triomphe de leur gouvernement.

» Je bois, Messieurs, à la Fraternité, au règne dans notre pays de la Justice sociale dont l'année 1889 verra l'aube resplendissante. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CERCLE MILITAIRE

Nous avons donné un petit compte-rendu du punch offert au général Verrier par les officiers du 7^e de ligne. Il nous reste à dire que M. le colonel Combarieu, se faisant l'interprète des sentiments de tous les officiers, a exprimé très heureusement à M. Verrier combien chacun avait été heureux de la distinction dont leur général avait été l'objet.

M. Combarieu a montré avec quel tact M. le général Verrier, malgré les rigueurs de la discipline militaire, avait su s'attirer les sympathies et le respect de ses subordonnés.

Ces paroles ont été chaleureusement applaudies, et chacun a souhaité à l'excellent colonel du 7^e, pour l'année 1889, les étoiles de général.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

A la suite du concours général du 1^{er} décembre 1888, ont été reconnus admissibles au surnumérariat des contributions indirectes :

MM. Rigal Louis, avec le n^o 2; Bouyssou Antoine-François, 62; Parant Albert-André, 73; Bouldoire Jean-Louis, 109; Boulzaguet Joseph-Victor, 144; Bouzerant Auguste-Daniel 145; Bétheuil Valéry-François, 166; Siffroy Guillaume, 172; Delmas Ambroise-Léopold, 190; Vassal Jean-Pierre, 234; Picaud Jacques-Pierre-Jules, 245; Gouyoux Pierre, 257; Pélissier Ernest-Eugène, 294.

EXPÉDITION DES CHATAIGNES

La Compagnie d'Orléans vient de donner satisfaction à un vœu exprimé, dans sa dernière session, par le Conseil général.

Le Conseil demandait que la Compagnie reçoive les châtaignes fraîches à destination de Paris, aux mêmes conditions que toutes les denrées maraîchères, allant du Midi aux Halles.

La Compagnie a promis d'accélérer les envois qui lui seront remis par wagon de 5,000 kilog., et des instructions ont été données aux gares pour que les châtaignes présentées dans ces conditions et payant les prix de la 3^e série du tarif général, soient transportées par les trains directs de la petite vitesse, en sorte que les expéditions remises à Cahors, par exemple à 5 heures 30 du soir, pour le train 2,010, arriveront à Paris dès le surlendemain à 4 h. 17 du soir.

ÉLECTION A LALBENQUE

Dimanche dernier, une élection municipale a eu lieu à Lalbenque, pour remplacer M. Couderc, dont l'élection avait été annulée par le Conseil de préfecture et par le Conseil d'Etat.

Voici les résultats :

MM. Brugidou, 241 voix.
Couderc, 231 —

M. Brugidou a été déclaré élu.

CONSEIL D'ÉTAT

Le conseil d'Etat vient de rejeter la requête formée par le sieur Vilas, contre l'arrêté du 24 mai 1888, par lequel le conseil de préfecture du Lot a annulé son élection de conseiller municipal pour la commune de St-Pantaléon.

CANAL DE PANAMA

Les membres du comité ont l'honneur d'informer les actionnaires et les obligataires du Canal de Panama qu'une réunion aura lieu dimanche, 20 janvier courant, à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Ils vous prient de vouloir bien y assister.

Les membres du comité :

MM. Costes, maire de Cahors.
Lurguie, président du tribunal civil.
Izarn, ancien vice-président du tribunal civil.

De Gavardie, directeur des contributions directes.

Gauthier, chef de section de la compagnie d'Orléans.

Mazières, avoué, et Parazines, capitaine en retraite, adjoints.

* * *

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

Le gouverneur du Crédit foncier, interrogé à diverses reprises, dans ces derniers temps, par les obligataires du canal de Panama, au sujet du dépôt de garanties, prescrits par la loi du 8 juin 1888, croit devoir donner aux intéressés les indications suivantes :

1^o Il existe en ce moment un dépôt au Crédit foncier dans les conditions ordinaires des dépôts des titres effectués dans les caisses de cet établissement de 1,977,000 fr. de rente française 3 0/0, 1,300,000 fr. de rente française 4 1/2 0/0, 10,000 obligations du Midi 3 0/0 nouveau, et 650 obligations de Bone-Guelma 3 0/0.

L'ensemble de ces titres représente, au cours

du 15 janvier 1889, une somme totale de 89,077,172 fr. 22 centimes. Le revenu de ces titres est de 3,431,957 fr. 50 centimes.

2^o Le montant des lots qui doit être garanti dans son intégralité est de 3,390,000 fr., pendant les 25 premières années et de 2,200,000 fr. pendant les 74 dernières années.

3^o Dans l'état actuel du dépôt, il reste, après le paiement des lots, un excédent de revenu annuel de 49,957 fr. 50 c., à affecter à l'amortissement des obligations émises.

4^o Le surplus des sommes nécessaires pour faire cet amortissement doit, d'après l'article 3 des statuts de la société civile, être prélevé par elle au fur et à mesure des versements restants à effectuer sur les obligations émises dont le dernier échoit le 10 novembre 1889.

5^o Aux termes même de la loi, le dépôt des garanties n'a jamais eu pour objet d'assurer le service de l'intérêt des obligations.

OBSÈQUES

Vendredi dernier ont eu lieu à St-Henri, près Cahors, les obsèques de M. Partouneau, ancien curé de cette paroisse et ancien curé de Cézac, canton de Castelnaud.

ACCIDENT

Un accident qui a failli avoir les plus fâcheuses conséquences, est survenu jeudi matin, vers dix heures, sur le chantier de la déviation de la voie (ligne de Cahors à Montauban).

Les ouvriers, après avoir mis le feu à plusieurs trous de mine, s'étaient mis à la distance habituelle lorsque, au dernier coup, une petite pierre projetée par le choc atteignit, sur le milieu de la tête, le chef de chantier, M. Poujade. La victime de ce malheureux accident a pu regagner à pied son domicile. La blessure ne présente aucun cas de gravité.

VOL

Un vol a été commis, dans l'église du Sacré-Cœur, à Cabessut, dans la nuit du 7 au 8 janvier. Tous les troncs ont été pillés à l'aide d'une palette enduite de glue. Le voleur a été volé, car il a trouvé peu de chose.

On n'a constaté aucune effraction, ce qui nous fait supposer que le malfaiteur s'était fait mettre sous clef le soir et qu'il n'est sorti que le lendemain matin, quand l'église a été rouverte.

LENTILLAC

La nuit dernière la neige a fait sa première apparition chez nous.

Il en est tombé en abondance, mais comme le temps est relativement doux, il n'en reste plus trace.

VOL DE BREBIS

Dans la nuit du 11 au 12 janvier courant, un vol de quinze brebis a été commis au préjudice du nommé Brugidou, propriétaire à Flaunac, par Lalbenque (Lot), par des individus restés inconnus.

Ce troupeau se composait de sept brebis, dont cinq blanches et deux noires; de deux moutons, l'un blanc et l'autre noir, et de six agneaux, dont deux mâles et quatre femelles. Le voleur a été arrêté à Caussade.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Audience du 17 janvier

Délit de chasse et pêche. — Le tribunal prononce, pour délits de chasse, cinq condamnations variant entre 16 et 30 francs, et pour délits de pêche, deux condamnations à cinq francs et à dix francs.

Flagrants délits. — Le nommé Frossiel, domicilié à Beauregard, pris en flagrant délit de mendicité, est condamné à 8 jours d'emprisonnement.

Le nommé Meaugeard, 19 ans, pris en flagrant délit de vagabondage et de mendicité, est condamné à 6 jours de la même peine.

Abus de confiance. — Le nommé Delbru, Justin, 28 ans, cultivateur à Lalaurie, commune de Belaye, prévenu d'avoir détourné diverses sommes au préjudice du sieur Cournou, est condamné à 6 jours de prison.

Vol et complicité de vol. — Le nommé Perlincou, portefaix, prévenu d'avoir, à Cahors, frauduleusement soustrait un sac de maïs au préjudice du sieur Maison-Haute, a été condamné à 15 mois de prison.

Le nommé Theil, Louis, est condamné, pour recel de ce sac volé, à un mois de prison.

ORPHÉON DE CAHORS

Nous sommes heureux d'apprendre que l'Orphéon de Cahors a repris ses répétitions hier au soir, sous l'habile direction de M. H. Lacoste.

FUMEL

Sérougne père, âgé de soixante-douze ans, de Lauret commune de Condezagnes, s'est suicidé, mardi matin vers six heures en se plongeant un couteau dans le ventre.

M. le Maire de Condezagnes a été appelé ainsi que les gendarmes de Libos.

On attribue à des pertes d'argent cet acte de désespoir.

L'ÉCLIPSE DU 17 JANVIER

Le 17 janvier, a eu lieu une éclipse de lune visible à Paris; grandeur de l'éclipse 0,690, le diamètre de la lune étant 1.

L'ombre de la terre dépassera sensiblement le centre de la lune.

Malheureusement les heures sont mal tom-

bées pour les curieux. En effet, la lune est entrée dans le pénombre à 2 h. 50 du matin, dans l'ombre à 4 h. 8 m. Le milieu de l'éclipse a eu lieu à 5 h. 40 m. du matin; la sortie de la pénombre, à 8 h. 29 m.

Figeac. — Mercredi, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, à la mairie de Figeac, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la continuation du chemin vicinal de Figeac à Puy-de-Corn. Le montant de la dépense est évalué à 10,000 fr. environ. D'un autre côté, la commune va faire exécuter divers travaux pour unesomme assez élevée, entre autres des chemins ruraux et le champ de foire.

On remarquera qu'il s'agit, en tout, d'une somme assez élevée: cela permettra aux nombreux ouvriers nécessaires de la ville de Figeac de pouvoir s'occuper pendant une grande partie de l'hiver.

Fourmagnac. — Un violent incendie a éclaté dans la nuit du 14 au 15 courant dans la commune de Camburat, canton de Figeac, sur la maison et grange du nommé Rôques (Gustave). Ont n'a pu rien sauver, les gens de la maison étaient tous au lit et peu s'en est fallu qu'ils fussent tous brûlés, la fumée les avait étouffés à moitié. On ne connaît pas la cause du feu, mais on l'attribue généralement à la malveillance. Les pertes sont couvertes par une assurance.

AGRICULTURE

Foire de Labastide-Murat. — Le foirail des bœufs était bien approvisionné, mais les cours étaient faibles; il s'est fait peu de transition.

Les cochons se vendaient 45 et 50 centimes la livre, poids vif.

Les brebis étaient recherchées et se vendaient bien.

Le gibier se vendait bien et était rare.

Le blé était au même cours, 14 fr. les quatre cartons.

Le maïs 8 fr. les quatre quarts aussi.

Les marchands forains n'étaient pas nombreux et ne faisaient presque rien.

Marché de La Villette du 17 janvier

Bœufs amenés, 2,105; vendus, 1,810; prix extrêmes du kil., 1 fr. à 1,34.

Vaches amenées, 554; vendues, 480; prix extrêmes du kil., 0,90 à 1,26.

Taureaux amenés, 164; vendus, 154; prix extrêmes du kil., 0,88 à 1,14.

Veaux amenés, 1,362; vendus, 1,120; prix extrêmes du kil., 1,50 à 1,92.

Moutons amenés, 15,483; vendus, 14,150; prix extrêmes du kil., 1,38 à 1,72.

Porcs gras amenés, 1,367; vendus, 1,210; prix extrêmes du kil. 1,12 à 1,20.

Marché de Bordeaux du 17 janvier

Bœufs amenés, 210; vendus, 192; prix extrêmes des 50 kil., 48 à 68 fr.

Vaches amenées, 33; vendues, 27; prix extrêmes des 50 kil., 35 à 50 fr.

Moutons amenés, 1,440; vendus, 744; prix extrêmes des 50 kil. 60 à 80 fr.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Grande Marnière a été jouée devant un public trop peu nombreux, et j'ose affirmer que personne ne s'est retiré mécontent. C'est que le drame de M. Georges Ohnet, vraiment intéressant par lui-même, a été interprété d'une façon remarquable.

Je ne veux pas m'attarder à analyser l'œuvre de M. Ohnet, que tout le monde connaît; j'ai hâte de parler des artistes sur le mérite desquels on ne m'avait pas trompé.

M. Dorgeval est un type parfait de parvenu enrichi, mais malhonnête. Il a reçu une injure du marquis de Clairfont et il en poursuit les vengeances par tous les moyens; il ne sera satisfait que lorsqu'il aura écrasé son ennemi. Carvajan est un être vil et méchant; rôle parfaitement compris et non moins bien rendu.

Tel père, tel fils, n'est plus vrai qu'en thèse générale, Carvajan fils a toutes les qualités des défauts de son père. L'honnêteté, la loyauté, la générosité sont le fond de son caractère. Il met en pratique le conseil de sa mère mourante; « sois bon » et il est bon jusqu'à la fin. Aussi, (je devrais dire peut-être malgré cela) non seulement, il devient riche comme son père, mais encore il conquiert l'estime et l'affection de tous, lui, qui encore enfant, fut souvent humilié par cette injure: « fils de l'usurier ». M. d'Argyle a, dans ce rôle, mérité toutes les sympathies.

M. Magnin (le marquis de Clairfont) et M^{me} d'Argyle (Antoinette de Clairfont) sont de vrais artistes; plusieurs fois ils ont excité l'émotion jusqu'aux larmes.

M^{me} d'Argyle a été magnifique lorsque renversant les rôles, la fière vicomtesse a offert sa main au roturier Carvajan fils, en

récompense des services rendus.

Pour être équitable, je devrais signaler chacun des artistes de la troupe Martial, car tous ont un talent réel — je ne le puis pas; je dirai seulement que M. Monjain a trop bien rendu l'idiot pour n'être pas un homme d'esprit.

REM SOL

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 12 au 19 janvier 1889

Naissances.

Salamon Françoise, place Galdemar, 2.
Relhié Juliette, rue Fénélon, 24.
Alix Léontine, rue Nationale, 77.

Montaudié Gustave, impasse de la Citadelle, 2.
Deschamps Georges, rue de la Banque, 11.
Alazard Isidore, à la Maurinie.

Mariages.

Couaillac Jean et Fontanel Marie.
Bons Cérille et Labarrière Célestine.

Décès.

Faurie Marie, 38 ans, à Cabessut.
Pasquino Secondo 73 ans, rue des Cadourques, 2.
Cubaynes Baptiste, 41 ans, imp. de la Citadelle.
Cazes Urbain, 16 ans, rue des Trois Baudus 6.
Marianne (enfant trouvé) 80 ans, (Hospice).
Miquel Joseph, 12 ans, rue Blanc, 3 (Cabessut).
Garrigou Baptiste, 77 ans, impasse Déremp, 4.
Astruc Jean, 42 ans, rue Brives, 34.
Massabie Antoine, 76 ans, rue du Port-Bullier 4

Dernières nouvelles

A LA CHAMBRE

La discussion de la loi militaire continue.

Sur l'article 53 (période d'exercices de la réserve de l'armée territoriale.) Mgr Freppel demande que le ministre des cultes pourvoie aux emplois rétribués par l'Etat: que les prêtres soient dispensés des manœuvres et des exercices. Ils ne seraient appelés que comme aumôniers dans les ambulances. (Très bien! à droite.)

M. Guyot-Dessaigne, rapporteur, dit qu'on ne peut faire exception que pour les soutiens de famille.

L'amendement est repoussé et l'article 53 est adopté.

L'ÉLECTION DE PARIS

Le bruit a couru, cet après-midi, à la Chambre, que le général Boulanger retirait sa candidature en expliquant sa retraite dans une déclaration. Le général intervié, a déclaré le bruit absolument faux; il ne fera connaître son sentiment qu'après l'élection du 27, mais ne désertera pas la lutte.

AU SÉNAT

La loi sur les faillites est adoptée ainsi que les dispositions transitoires.

L'ÉLECTION DE PARIS

La campagne électorale continue sans incident notable.

NOMINATION ÉPISCOPALE

D'après le Gaulois, l'abbé Gilly, chanoine vicaire capitulaire de Nîmes, serait nommé évêque de ce diocèse.

TROUBLES EN BULGARIE

Une dépêche de Vienne, adressée au Journal des Débats, signale de graves désordres en Bulgarie.

BISMARCK MALADE

D'après le Matin, la santé du prince de Bismarck irait en déclinant journellement.

BOURSE. — Cours du 18 janvier 1889.

3 0/0.....	82 85
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 75
4 1/2 0/0 1883.....	104 70
Actions Orléans.....	1,365 00
Actions Lyon.....	1,335 00
Action Panama.....	120 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 00
Obligations Lombardes.....	301 00
Obligations Saragosse.....	360 00

Charmant sourire.

Est-il une force de séduction plus puissante que celle du sourire qui répand sur tout le visage un air de grâce exquise et de franchise amabilité? Quoi de plus ravissant que ces deux lèvres roses et fraîches s'entr'ouvrant comme une fleur éclose à demi et montrant dans le rouge écarlate de gencives saines et fermes, deux brillantes rangées de perles délicates. Souriez donc aimables lectrices, souriez encore, souriez toujours! C'est là le secret de votre pouvoir... Mais n'oubliez pas que tout est fragile en ce monde et, pour ne pas voir ce don précieux du sourire se changer en désagréable grimace, soignez vos dents, sans cesse, chaque jour, au moyen du délicieux *Elwaïr Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulauc*, le dentifrice à la mode qui préservera vos dents et vos gencives et conservera à votre haleine une pureté constante.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
TOUTES PHARMACIES

Bibliographie

L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) Suite (1)

Mais ce professeur, dans une lettre bien détaillée, se justifie des inculpations dirigées contre lui. Il montre qu'il n'a jamais négligé les devoirs que lui imposait sa place de fonctionnaire public. Son innocence m'est d'ailleurs attestée par des personnes dignes de foi. Je vous invite en conséquence à laisser à ce citoyen la faculté de donner des leçons qui tournent au profit de l'instruction publique.

On vient de me dénoncer un abus plus réel qui existe dans votre Ecole Centrale et mérite toute votre attention. Le citoyen Ricard, professeur de mathématiques, exerce en même temps les fonctions du culte catholique. Ces deux fonctions sont incompatibles, et vous devez enjoindre à ce professeur, sous peine de destitution, d'opter entre l'une ou l'autre. On ajoute aussi que le citoyen Ricard donne des leçons particulières de mathématiques qui sont mieux soignées que ses leçons publiques. Il a bien la liberté d'enseigner hors de sa classe; mais je vous invite à veiller à ce que les leçons publiques ne souffrent point de celles qu'il donne en particulier.

L'entente cordiale ne régnait pas toujours entre les professeurs. Nous en avons pour preuve la lettre que Plessis adressait le 11 frimaire an vi à l'autorité compétente, et où il se plaignait de n'être pas traité avec assez d'égards par ses collègues du conseil d'administration dont un lui avait répondu « qu'il le mettrait de côté et que les affaires n'en iraient pas moins bien. » Il demandait aussi que le conseil d'administration de l'Ecole se réunît toutes les décades, conformément au règlement.

Heureusement, ces tiraillements et ces dénominations n'enlevaient pas à l'Ecole centrale la confiance des familles et n'empêchaient pas les élèves de s'y présenter en nombre satisfaisant.

Nous n'avons trouvé dans les archives du département du Lot, où nous avons puisé les éléments de ce travail et d'où sont tirés la plupart des documents que nous reproduisons, que quatre listes des élèves présents à l'Ecole, pour les années 1798, 1799, 1802 et 1803.

Nous les donnons en entier. Nos lecteurs les parcourront avec plaisir et seront heureux d'y retrouver, avec le souvenir des ancêtres, les noms des quercynois qui, pendant la première moitié de ce siècle, se sont le plus distingués dans les administrations qu'ils ont servies ou les carrières qu'ils ont embrassées.

Liste du 10 ventôse an vi

COURS DE LANGUES ANCIENNES : Pilat, André, de Cahors; Capoulade, Louis, de Cahors; Combarieu, Jean Louis, de Cahors; Miquel, Joseph; Yzernes, Cyprien, de Moissac; Delfau, Michel, de St-Vincent; Filsac, Pierre, de Cahors; Combarieu, Pierre, de Cahors; Combarieu, Jean-Pierre, de Cahors; Maury, Jacques, de la Française; Maury, Antoine, de la Française; Franjou, Nicolas, de Montauban.

COURS D'HISTOIRE NATURELLE : Combarieu, Jean-Pierre, de Cahors; Combarieu, Pierre, de Cahors; Thévenot, Pierre, de Cahors; Grenouillau, Charles, de Cahors; Taillade, Jean-Pierre, de Cahors; Lagarde, Guillaume, de Cahors; Lagarde, Louis, de Cahors; Borredon, Jean-Pierre, de Cahors; Guiches, Michel, de Cahors; Carriol, Antoine, de Cahors; Beliben, Antoine, de Cahors; Viala, Jean-Pierre, de Cahors; Audouy, Joseph, de Cahors; Delbos, Antoine, de Cahors; Combarieu, François, de Cahors; Izarn, Jean-Baptiste, de Cahors; Mignot, Antoine, de Cahors; Leymet, Jérôme, de Cahors; Malbert, Pierre, de Cahors; Monziès, Louis, de Cahors; Chabrely, Bertrand, de Cahors; Arnal, Antoine, de Cahors; Soulié, Louis, de Loubressac; Loubières, Pierre, de Labastide; Lamarque, Jean, du Lot-et-Garonne; Maury, Jacques, de la Française; Maury, Antoine, de la Française; Barras, Philippe, de Gramat; Laulanié, Gaspard, de Caillac; Laulanié, Victor, de Caillac; Franjou, Alexis, de Montauban; Franjou, Nicolas, de Montauban; Lapergue, Antoine, de Cras; Lapergue, Jean-Pierre, de Cras; Lagarde, Pierre, de Cahors.

COURS DE DESSIN : Brécy; Bonafous; Capoulade; Pilat; Combarieu aîné; Combarieu jeune; Baudel, dit Pigot; Nivet; Delmas; Martin; Filsac; Duclaux; Franjou aîné; Franjou cadet; Chabrely; Méric; Monziès; Bessières.

COURS DE MATHÉMATIQUES, ALGÈBRE : Pilat, André, de Cahors; Gélis, Géraud, de Cahors; Capoulade, Jean-Louis, de Cahors; Bessières, Pierre, de Cahors; Tournié, Alphonse, de Cahors; Fonsagrives, Jean, de Cahors; Laroche, Bernard, de Cahors; Combarieu, Jean-Louis, de Cahors; Ficat, Bernard, de Cahors; Lassagne, Alexandre, de Cahors; Flaujac, Grégoire, de Cahors; Calmels, Alexandre, de Cahors; Brives; Séguy, Joseph, de Montauban; Tabourneil, Jean, de Figeac; Lapergue, Jean-Bernard, de Baussac; Durand Baldy, de Mechmont; Mages, Etienne Claude, du Bourg; Mourgues, Victor, du Lot-et-Garonne; Fleurant, Jean, de Camboullit; Dupuy, Hugues, de Cazals; Linsac, Antoine, de St-Chamarand; Lacombe, Jean-Baptiste; Rossignol, Guillaume, du Bastit; Geniers de Moissac; Lacan, Joseph.

COURS D'ARITHMÉTIQUE : Perbos, Pierre, de Cahors; Maury, Jacques, de la Française; Combarieu, Pierre, de Cahors; Combarieu, Jean-Pierre, de Cahors; Carriol, Antoine, de Cahors; Delbos, Antoine, d'Aynac; Malbert, Pierre, de Cahors; Monziès, Louis, de Cahors; Chabrely, Bertrand, de Cahors; Maury, Antoine, de la Française; Malet, Jean, de Cahors; Franjou, Nicolas, de Montauban; Gélis, Marc, de Cahors; Nivet, Michel, de Cahors; Arboy, Michel, de Cahors; Lagarde, Guillaume, de Cahors; Combarieu, Jean-François, de Cahors; Soulié, Louis, de Praysac; Miquel, Joseph, de Cayre; Yzernes, Cyprien, de Moissac; Delfau, Michel, de St-Vincent; Daymerie François, de Cahors; Lagarde, Maurice, de Cahors; Filsac, Pierre, de Cahors; Mirandol, Louis, de Galesie; Laymet, Jean-Baptiste, de Cahors.

COURS DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE: Yzernes, Cyprien, de Moissac; Delfau, Michel, de St-Vincent; Barras, Philippe, de Padirac; Soulié, Jean-Louis, de Loubressac; Fonsagrives, Jean, de Cahors; Carriol, Antoine, de Cahors; Combarieu, Pierre, de Cahors; Combarieu, Jean-Pierre, de Cahors; Duclos, Julien, de Duravel; Lagarde aîné, de Cahors; Lagarde, cadet, de Cahors; Maury, Jean, de la Française; Maury, Jacques, de la Française; Gélis, Marc, de Cahors; Malbert, Jean, de Cahors; Chabasseur, Jacques, de Cahors; Besse, Joseph, de Cahors; Franjou, aîné, de Montauban; Franjou, cadet, de Montauban; Huissier, Michel, de Cahors; Loubières, Pierre, de Labastide; Borredon, Jean-Pierre, de Cahors; Chabrely, Bertrand, de Cahors; Monziès, Louis, de Cahors; Laulanié, Gaspard; Lapergue, Antoine, de Cras; Malet, Pierre, de Cahors; Delbos, Antoine, d'Aynac; Prévôt, Pierre, de Cahors; Laulanié, Victor.

COURS DE PHYSIQUE ET CHIMIE : Mourgues, Victor, du Lot-et-Garonne; Duc, de Cahors; Laroche, Bernard, de Cahors; Massabie, François, de Cahors; Prax, de Montpezat.

COURS D'HISTOIRE : Brécy, Jean-Hippolyte-Claude, de Mariembourg; Magniol, Antoine, de Gramat; Francis, Jean-Baptiste, d'Albas; Geniers, Raymond, de Moissac; Lacombe, Jean-Baptiste, de la Haute-Vienne.

COURS DE BELLES-LETTRES : Delpech, aîné, de Domenac; Dupuy, de Cazals; Mourgues, de Port de Penne; Delpech, cadet, de Domenac; Lacombe, de la Haute-Vienne; Salvezou, de Cahors; Burgères, de Cahors; Mages, du Bourg.

COURS DE LÉGISLATION : Capmas, Yon, de Cabreretz; Francis, Jean-Baptiste, d'Albas; Barreau, Antoine, de Cahors; Fiolet, Gaspard, de St-Etienne; Vaissie, Jacques, de Livernon; Mejoc, Louis, de Marcellac; Geniers, Pierre, de Moissac; Burgères, Louis, de Cahors; Sers, Jean-Pierre, de Cahors; Lafon, Pierre, de Labastide; Bru, Thomas, de Maxou; Rossignol, Guillaume, du Bastit; Lamothe, Arnaud, de Gramat; Lamothe, Adrien, de Gramat; Dupuy, de Cazals.

Liste du 27 nivôse an vii

COURS DE GÉOMÉTRIE : Yzernes, Cyprien; Vic, Hugues Bonaventure, de Sousceyrac; Reilhac, Jean, de Rudelle; Chabrely, Bertrand; Franjou, Nicolas; Gélis, Marc; Briat, Charles, de Labastide; Fonsagrives, Jean; Lacombe, Jean-Baptiste, de St-Yrieix; Gasc, Charles, de Cahors; Rey, Jacques Césaire, de Puy-l'Evêque; Lassagne, Alexandre; Pons, Raymond, de Reilhac; Tanais, François, de Touzac; Houradou, Jean, de Figeac; Mourgues, Hugues, de Puy-l'Evêque; Delpech, Vincent, de Sénailac; Dupuy, Hugues; Lafon, Jean-Louis, de Montgesty; Mages, Louis; Linsac, Jean; Bouloumié, Pierre, de Cahors; Garrigues Seygnac, Antoine, de Montfaucon; Périé, Germain, de Castelnaud.

COURS DE DESSIN : Bonafous; Brécy; Nivet; Filsac; Martin; Chabrely; Poujade; Gélis; Baudel; Valette aîné; Rey; Tanais; Angard; Mourgues; Rives aîné; Rives cadet; Yzernes; Pons; Maury aîné; Maury cadet; Devès; Pradié; Frézals; Moles; Reilhac; Vic; Granjou; Valette cadet.

COURS D'HISTOIRE NATURELLE : Ayzac, Antoine; Linsac, Louis, de Payrac; Véry, Michel, de Payrac; Malbert, Antoine; Carriol, Jean-Baptiste; Lamarque, Jean François, d'Agén; Loubières, François; Viala, Louis; Combes, Barthélemy, de Cahors; Dufour, François, de Cahors.

COURS DE GRAMMAIRE : Yzernes, Cyprien; Rey, François; Mourgues, Hugues; Rives, Augustin; Rives, Gaspard; Valette, Pierre; Maury, Antoine; Malet, Jean; Lagarde, Guillaume; Lagarde, Maurice; Carriol, Antoine; Malbert, Jean-Pierre; Valette, François; Moles, Gaspard; Loubières, Pierre.

COURS DE LÉGISLATION : Bastit; Mages; Lapergue; Vic; Capoulade; Périé; Pons; Capmas; Sers; Reilhac; Delfau; Lafon; Couilhac; Mourgues; Judicis; Maturie; Combarieu; Guilhou; Linarès.

COURS D'HISTOIRE : Linarès; Lafon; Séguy; Périé; Pilat; Lacombe; Dupuy; Brécy; B. Bonafous; Reilhac; Fonsagrives; Louis Bonafous; Vic; Delpech; Tournié; Laroche.

COURS DE PHYSIQUE : Vincent Delpech; Charles Gasc; Bernard Laroche; Pierre Dumontel; Jean Fonsagrives; Jean-Baptiste Girard; Jean-François Prax; Jean-Jacques Romiguières; Césaire Rey; Hugues Dupuy.

COURS DE LANGUES ANCIENNES : Pierre Combarieu; Jean-Pierre Combarieu; Laroche; Rives aîné; Rives cadet; Capoulade; Pilat; Périé; Jean-Louis Combarieu; Calmélane; Linarès; Delfau; Miquel; Bonafous; Filsac; Sers; Plantade; Yzernes.

COURS DE BELLES-LETTRES : Vincent Delpech; Dumontel, de Cazals; Tanais; Hugues Mourgues; Jacques Rey; André Pilat; Ambroise Apchié; Linarès; Burgères; Reilhac; Bonaventure Vic; Jean-Louis Combarieu; Guilhou; Capoulade; Miquel.

COURS D'ARITHMÉTIQUE : Michel Nivet; Pierre Filsac; Augustin Rives; Gaspard Rives; Jean Malet; Gaspard Moles; Pierre Valette; Louis Poujade; Nicolas Franjou; Antoine Maury; Charles Briat; Hugues Mourgues; Michel Delfau; Louis Soulié; Marc Gélis; Jean-Pierre Gasc; Charles Gasc; Jean Baudel; Lagarde aîné; Maurice Lagarde; Urbain Sibut; Joseph Soulié.

Liste du 22 ventôse an x.

Charles Andral; Jean-Louis Poujade; Félix Barras; Joseph Duchemin; Gaspard Rives; Pierre Combarieu; Augustin Frankoual; André Francis; Léon Murat; Baptiste Rey; Etienne Relié; Victor Carbonel; Louis Lagarde; Baptiste Viala; Charles Apchier; Joseph Soulacroix; Raymond Agar; Antoine Caors; Antoine Lafon; Jean-Louis Thracy; Antoine Valette; Jean-Baptiste Lagineste; Marcelin Couture; Alexandre Bataille; Dominique Marcenac; Joseph Pelissier; Louis Castelly; Guillaume Valmary; Jean Valmary; Philippe Doumic; Eutrope Pagès; Joseph Laulanié; Marcelin Laulanié; Marcelin Solmiac; Henri Solmiac; Joseph Deloncle; Claude Deloncle; Antoine Deloncle; Antoine Bessières; Joseph Bessières; Léon Guilhou; Baptiste Reynal; François Albouys; Jean-George Albouys; François Albouys, 3^{me} né; Ferdinand Laroumières; Jean Burgères; Baptiste Burgères; Sébastien Claret; Périé Caussade; Cléophas Périé; Géraud Gélis; Pierre Calmels; J.-Joseph Lafon; J.-Louis Combarieu; J. Bénéch; J.-Pierre Frankoual; Gaspard Isac; Louis-Charles Falret; Vincent Delpech.

J. BAUDEL

(A suivre)

(Extrait de l'Annuaire du Lot)

(1) Voir les Nos du Journal du Lot, d'avril 1888.

Chemins de Fer

Table of train schedules between Cahors and various stations like Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse. Includes columns for omnibus, poste, and omnibus services.

6 MILLIONS DISPONIBLES POUR PLACEMENTS. Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX. Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. - LACOMBE & GONNET, 13, rue La Fayette, PARIS

ALAZARD

VITICULTEUR PÉPINIÉRISTE

A MONTAUBAN (TARN-ET-GARONNE)

- Producteurs directs: Othello, Jaquez, Herbemont, Cunningham, Canada, Secrétary, Black Défiance, etc.
Porte-Greffes: Riparia, Solonis, Rupestris, Vialla, Taylor, York-Madeira, Cordifolla-Rupestris pour sols calcaires et marneux.

RACINÉS ET BOUTURES DE 1^{er} CHOIX

Plants greffés soudés: Hybrides Bouschet et Cépages de la région.

- Outils et accessoires pour le Greffage: Machines à greffer à l'atelier sur table, Greffoirs de poche, Pince Aliés pour la greffe au bouchon, Pierres du Levant, Raphia, Plomb en feuilles, Bouchons fils de fer.

Décortiqueur pour les boutures des espèces Américaines difficiles à la reprise

PRIX MODÉRÉS

Envoi du Prix-courant franco sur demande

NOTA. - Pour voir les échantillons s'adresser à M. ALAZARD, rue du Four Sainte-Barbe, 12.

A CAHORS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Une importante Maison de Vins

propriétaire de plusieurs vignobles dans la Gironde et notamment de QUATRE DOMAINES CLASSÉS 1^{er} CRU, à St-EMILION, demande des représentants actifs et honorables pour les contrées où elle n'est pas déjà représentée. Conditions avantageuses. Ecrire à Monsieur Bergéy, Régisseur au Château Larcis, à St-Emilion, arr^t Libourne (Gironde).

PLANTS AMÉRICAINS

A Vendre. Othello grand producteur direct 25 fr. les mille boutures. Pour les autres variétés on traitera par correspondance. - S'adresser à M. Julian Antoine fils, à Villeneuve-lez-Maguelone (Hérault).

NOTA: Exige noms et prénoins en toutes lettres. - Demande représentants, bonnes remises.

SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris. Supprime Copahu, Cubébe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. - Chaque capsule porte en noir le nom MIDY. DÉPOT: Toutes Pharmacies.

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME

Pharm. à Bordeaux. Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements. DÉPOT: Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant, Layrou.